maximum comme anesthésique local, ou comme désinfectant après "l'opération". Une hypothèse est donc que le "dentiste" a été aidé par "un assistant" qui a maintenu la tête du patient sur ses genoux pendant cette épreuve. Bonne nouvelle: la dent présente une usure continue après le forage, ce qui signifie que le patient a survécu et a continué à utiliser la molaire.

"Ce qui m'a frappée, et continue de me frapper, c'est la force de caractère incroyable dont cet homme de Néandertal devait faire preuve, observe l'archéologue Lydia Zotkina, coauteure de l'étude. *Il devait certainement comprendre que, même si la douleur de l'intervention était plus intense que celle de l'inflammation, elle n'était que temporaire et qu'il fallait la supporter. Maintenant, chaque fois que je vais chez le dentiste, je pense à lui."*

Population sophistiquée

Et sa collègue Ksenia Kolobova de souligner: *"Cette découverte renforce puissamment l'idée, désormais bien établie, que les Néandertaliens n'étaient pas les cousins brutaux et inférieurs que véhiculent des stéréotypes dépassés, mais une population humaine sophistiquée dotée de capacités cognitives et culturelles complexes. Cette étude ajoute une dimension entièrement nouvelle – les traitements médicaux invasifs – à la liste croissante des comportements avancés des Néandertaliens."*

Les archéologues avaient déjà repéré des soins dentaires chez les successeurs de Néandertal, les hommes du Néolithique. Ainsi, il y a 9 000 ans, au Pakistan, les patients se confiaient aux mains d'habiles tailleurs de perles, qui utilisaient des sortes de roulettes afin de perforer les dents douloureuses. A également été retrouvée une dent de 6500 ans dont la fissure avait été colmatée à la cire d'abeille, connue pour ses propriétés antibactériennes.

> *"Ce qui me frappe, c'est la force de caractère incroyable dont cet homme de Néandertal devait faire preuve. Maintenant, chaque fois que je vais chez le dentiste, je pense à lui."*
>
> **Lydia Zotkina**
> Archéologue et coauteure de l'étude

Plus tard au cours de l'Histoire, les Égyptiens étaient capables de soins dentaires élaborés comme des extractions ou des prothèses en ivoire. En Occident, du Moyen Âge jusqu'au XVIII[e] siècle, les responsables des extractions dentaires étaient les barbiers, en plus de leur fonction de couper les cheveux. En l'absence d'anesthésiant (la première anesthésie à l'éther date hélas de 1846...), le recours à l'alcool était courant.

L'espoir des nanoparticules

En 2026, afin de réaliser une dévitalisation semblable à celle de l'homme de Néandertal, les dentistes utilisent des fraises à pointe de diamant tournant à plus de 40 000 tours par minute pour percer la surface externe de la dent. Mais cet acte chirurgical courant de dévitalisation dentaire fait toujours face à des challenges, notamment la persistance de micro-organismes dans la dent soignée.

Cette dernière décennie a cependant permis le développement de nouvelles approches expérimentales, comme un type d'imagerie médicale qui visualise en 3D le canal dentaire ou des robots qui offrent des procédures chirurgicales plus précises, ou encore l'utilisation de nanoparticules capables de pénétrer les minuscules canaux qui se trouvent dans la dentine, améliorant ainsi la désinfection.

Sophie Devillers

EN BREF

Santé

L'OMS fera une réunion de crise pour tirer des leçons de la canicule

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) organisera une réunion de crise le 6 juillet suite à la vague de chaleur extrême qui touche l'Europe. L'objectif est de tirer des leçons de la canicule et mettre en place des actions pour mieux préparer l'Europe. L'OMS veut aussi évaluer le niveau de préparation des différents États et encourager leur collaboration. "*L'Europe se réchauffe plus de deux fois plus vite que la moyenne mondiale. Chaque été où nous ne nous préparons pas à ce réchauffement est un été où des vies vont être perdues*", met en garde l'OMS. (AFP)

MONS

VILLES DE
MONS, SOIGNIES ET JURBISE

Réf. : PE 2026-4117

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de permis d'environnement introduite par la **SPW-MI MOBILITE & INFRASTRUCTURES - Direction des Voies Hydrauliques de Mons**, ayant son siège social situé rue Verte 11 à 7000 Mons, visant à obtenir l'autorisation de renouveler l'exploitation du centre de regroupement et traitement (par lagunage — déshydratation) de sédiments (boues) de dragage de catégories A et B (non dangereuses), de regrouper des boues d'avaloirs et de terres excavées de type I à V, regrouper temporairement des déchets de brossage de voiries (non dangereuses) ainsi que les boues de stations d'épurations publique afin d'en réaliser les analyses en PFAS, sur un terrain situé chemin de Halage à 7034 Obourg (Parcelle cadastrée : Maisières, 12ème Division, Section B, n°s 364A, 364B, 365A, 365B, 366A, 366B, 367A, 367B, 368A, 368B, 368C, 369A, 369B, 369C, 370A, 370B, 370C, 370D, 371C, 371B, 371A, 372C, 372B, 373E, 373B, 374E, 374D, 375F, 375G, 376E, 376F, 378D, 381C, 381B, 382E, 382D, 382C, 383B, 383C, 384A).

Personne à contacter : Directeur - Direction des études environnementales et paysagères - M. Grandjean Harold - 0473/94.67.22 - **environnement.paysage.infrastructures@spw.wallonie.be**

Le dossier peut être consulté aux administrations communales.

	Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Mons	Le 17/06/2026	Le 06/07/2026	Rue du Chanoine Puissant, 2 - 4è étage à MONS Le 07/09/2026 à 9h	Ad. Communale de et à Mons Grand'Place, 22 et/ou environnement@ville.mons.be
Jurbise	Le 15/06/2026	Le 06/07/2026	Rue du Moustier n°1 A 1er étage à Jurbise Le 07/09/2026 à 9h	Ad. Communale de et à Jurbise Rue du Moustier 1 A et/ou urbanisme@commune-jurbise.be
Soignies	Le 17/06/2026	Le 06/07/2026	32 Place Verte à 7060 Soignies Le 07/09/2026	Administration communale de Soignies Service environnement environnement@soignies.be

L'enquête se déroule du 06 juillet au 07 septembre 2026.
Elle est neutralisée du 16 juillet au 15 août 2026 inclus.

Les Collèges communaux portent à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement avec étude d'incidences sur l'environnement en vertu de l'article 13, alinéa 1er du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le Collège communal de la Ville de Mons.

Les délais de la procédure sont ceux des établissements de classe 1 s'agissant d'un projet nécessitant une Étude d'Incidences sur l'Environnement.

L'enquête publique relative à un établissement de catégorie B est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1er du Code de l'environnement.

Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture d'enquête publique :

- Pour Mons : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, ainsi que le mardi jusqu'à 20 heures. **!!! ATTENTION !!!** Prendre rendez-vous 24 heures au préalable au 065/40.56.06
- Pour Jurbise : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h00, ainsi que le lundi jusqu'à 20 heures. **!!! ATTENTION !!!** Prendre rendez-vous 24 heures au préalable au 065/37.74.28 ou 065/37.74.63
- Pour Soignies : du lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et le samedi 21 août 2026 de 10h à 12h. **!!! ATTENTION !!!** Uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance auprès de Madame Camille LEBRUN - Conseillère en Environnement au 067/34.73.95.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du Fonctionnaires technique du Service Public de Wallonie, Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS - 065/32.80.11 ou auprès du demandeur.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.